

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	11	11 + 4 pouvoirs

Date de convocation
7 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Anne ROZAIRE, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : **Séverine HUSSON.**

Représentés : **Christine MEYER pouvoir donné à Dominique ROUSSEAU, Sébastien FRESSE pouvoir donné à Guillaume ÉTÉVÉ, Laurent NOISSETTE pouvoir donné à Christian BOURGAUX, Jean-Claude ROMARY pouvoir donné à Anne ROZAIRE.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : 53_2025 : Validation du projet de végétalisation de la cour d'école et demande de subvention à la CCMM au titre du fonds de soutien aux investissements communaux
N° de délibération : 53_2025

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	4	15	0	0	0

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de végétalisation de la cour de l'école communale qui a été étudié avec l'appui de l'équipe pédagogique.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et de bien-être des élèves, en réponse aux enjeux actuels liés au réchauffement climatique et à la qualité de vie dans les établissements scolaires. Actuellement, la cour est majoritairement minéralisée, ce qui entraîne une forte exposition à la chaleur en période estivale et un manque d'espaces de repos ou de nature. L'objectif est de créer un environnement plus agréable, durable et éducatif pour les enfants et l'équipe enseignante.

- Développement moteur et motricité, via des aménagements naturels stimulant l'équilibre, la coordination et la conscience corporelle.
- Apprentissage du collectif, par la coopération, l'entraide et la motivation dans les activités à plusieurs.
- Sécurité et confort, avec des sols amortissants, des matériaux normés et des espaces visibles mais préservant l'intimité des enfants.
- Stimulation sensorielle, à travers la découverte des plantes, des textures et des odeurs.
- Sensibilisation à la nature et à la biodiversité, en observant les insectes et la croissance des végétaux, en fouillant la terre, en jardinant.

Objectifs pédagogiques et éducatifs

Le projet de végétalisation vise à répondre à plusieurs besoins fondamentaux :

- Création d'un coin ombragé pour protéger les enfants lors des fortes chaleurs et offrir un espace de détente.
- Espace de repos et de calme, permettant aux élèves de se poser et de discuter.
- Renforcement de la socialisation, grâce à des jeux (panier de basket) et du mobilier favorisant les interactions et les jeux collectifs.

- Rafraîchissement naturel de la cour, grâce à la végétalisation et à l'ombrage apporté par les arbres et les plantations.
- Protection du patrimoine végétal existant, notamment l'arbre central, avec la mise en place d'un revêtement de copeaux.
- Valorisation esthétique et l'habillage végétal des murs.
- Amélioration du confort et de la visibilité pour la surveillance pour le corps enseignant.

Intérêt communal et social

Ce projet s'intègre pleinement dans la politique locale d'amélioration du cadre de vie et de promotion du développement durable.

Il favorise la santé, le bien-être et l'épanouissement des enfants tout en rendant l'école plus attractive et adaptée aux conditions climatiques futures.

Il contribuera également à renforcer le lien social au sein de la communauté éducative. La cour d'école est utilisée en temps scolaire par 100 élèves, de plus la cour accueille les activités péri et extra scolaires encadrées par l'association RESTO LOISIRS pour environ 70 enfants au moment de la pause méridienne et pendant les vacances à l'occasion d'accueil de centres de loisirs sans hébergement. Ce qui en fait un lieu fréquenté tout au long de l'année. L'investissement sera ainsi optimisé.

Après cet exposé, le Maire propose que le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;
- Vu le Code de l'environnement ;
- Vu la circulaire relative à la désimperméabilisation et à la végétalisation des espaces scolaires ;
- Vu le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération ;
- Considérant la volonté de la commune de favoriser l'adaptation au changement climatique, d'améliorer le confort thermique des élèves et de développer la biodiversité dans les espaces scolaires ;
- Considérant la nécessité de procéder à des travaux de végétalisation et de désimperméabilisation de la cour de l'école afin de :
 créer des zones ombragées,
 réduire les effets d'îlots de chaleur,
 améliorer la gestion des eaux pluviales,
 offrir un cadre plus agréable et éducatif aux enfants ;

DÉLIBÈRE :

Article 1 – Le Conseil Municipal approuve le projet de végétalisation de la cour de l'école, dont le coût prévisionnel s'élève à 24 420 € ttc, selon le devis 20250907 établi par la Société Paysagiste par Nature située à EINVAUX.

Article 2 – Le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :

Financier	Montant (€)	%
Commune	10 276 €	50,50 %
CCMM au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux dans le cadre du pacte financier	10 074 €	49,50 %
Total HT	20 350 €	100,00 %

Soit un total TTC de 24 420 €

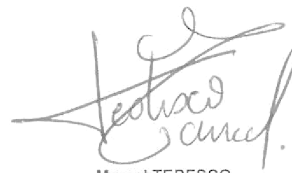
Article 3 – Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention possible auprès de :

- la CCMM au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux,

Article 4 – Monsieur le Maire est autorisé(e) à signer tous documents nécessaires à la constitution et à la réalisation du dossier, y compris les marchés afférents, les demandes de subvention et les conventions de financement.

Article 5 – Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, en créant l'opération 202514 « Désimperméabilisation cour d'école » chapitre 21, article 2113, de l'exercice 2025 et en transférant 30 000 € de l'opération 202207 « Creux-Chemin » qui passe à 21 600 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 18 novembre 2025
Marcel TEDESCO,
Maire



Marcel TEDESCO

Marcel TEDESCO
2025.11.18 11:24:45 +0100
Ref:9867497-14874022-1-D
Signature numérique
Maire